



SAGE de la Basse Vallée de l'Aude

Narbonne, le 14 Mars 2017

L'émergence du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) sur la Basse Vallée de l'Aude date de décembre 1996, les élus et les acteurs de l'époque se sont interrogés sur la pertinence de lancer cet outil pour faire face aux nombreux enjeux du delta de l'Aude.

Il faut savoir, qu'un SAGE est un document de planification pour une unité hydrographique cohérente. Etabli par une Commission Locale de l'Eau (CLE), représentant les divers acteurs du territoire, le SAGE fixe des objectifs généraux d'utilisation, de mise en valeur et de protection de la ressource en eau. L'intérêt de ce document réside dans la concertation des divers acteurs du territoire permettant une forte appropriation des problématiques présentes sur le périmètre du SAGE.

Suite à la délimitation du périmètre en 2001, la CLE s'est installée en 2002 sous la présidence de Mr BRULL (15 Février 2002 au 2 Décembre 2008) puis sous celle de Mr LOPEZ (2 Décembre 2008 au 15 Juillet 2014) et enfin sous celle de Mr KERFYSER. Les trois premières années ont été très denses et ont permis à la CLE d'approuver un premier SAGE en juin 2005 (arrêté préfectoral du 15/10/2007).

Suite à la Loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques (LEMA) de 2006, la CLE a progressivement lancée une phase d'actualisation du premier SAGE à partir de 2010. Le projet de SAGE voté en CLE en juin 2016 est issu d'un travail important des membres de la CLE, en lien avec les réflexions globales indispensables au niveau du Bassin versant de l'Aude. Afin de garantir cette cohérence de bassin, l'Etablissement Public Territorial de Bassin (EPTB) Aude assure le rôle de structure porteuse des divers SAGE Audois depuis plusieurs années.

De plus, il est important de noter que le périmètre du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude a été modifié par arrêté préfectoral le 2 Juin 2014 afin d'avoir une meilleure cohérence avec les limites hydrauliques du bassin versant et avec les périmètres des Schémas de Cohérence Territorial (SCOT). Mais également pour intégrer des enjeux liés à la dimension littorale du territoire et à la gestion des eaux souterraines. Actuellement le périmètre du SAGE comprend 59 communes (en totalité ou en partie) situées sur les départements de l'Aude (*ARMISSAN, BAGES, CASCASTEL-DES-CORBIERES, COURSAN, CUXAC-D'AUDE, DURBAN-CORBIERES, FLEURY, GRUISSAN, OUVAILLAN, PORTEL-DES-CORBIERES, SAINT-JEAN-DE-BARROU, SALLES-D'AUDE, VILLESEQUE-DES-CORBIERES, VINASSAN, ALBAS, ARGELIERS, BIZANET, BIZE-MINERVOIS, EMBRE-ET-CASTELMAURE, FEUILLA, FONTJONCOUSE, FRAISSE-DES-CORBIERES, GINESTAS, MIREPEISSET, MONTREDON-DES-CORBIERES, MOUSSAN, NARBONNE, NEVIAN, PORT-LA-NOUVELLE, PALAIRAC, PEYRIAC-DE-MER, QUINTILLAN, ROQUEFORT-DES-CORBIERES, SAINT-ANDRE-DE-ROQUELONGUE, SALLELES-D'AUDE,*

SIGEAN, TALAIRAN, THEZAN-DES-CORBIERES, TUCHAN, VILLENEUVE-LES-CORBIERES, VILLEROUGE-TERMENES) et de l'Hérault (*MONTELS, NISSAN-LEZ-ENSERUNE, POILHES, ASSIGNAN, BEZIERS, CAPESTANG, COLOMBIERS, CRUZY, LESPIGNAN, MAUREILHAN, MONTADY, MOUTOULIERS, PUISSERGUIER, QUARANTE, SAINT-CHINIAN, SAUVIAN, VENDRES, VILLES PASSANS*).

Le périmètre du SAGE Basse Vallée de l'Aude, englobe aujourd'hui la partie aval du fleuve Aude, à partir du seuil de Moussoulens au niveau de Sallèles d'Aude jusqu'à son embouchure au grau de Vendres, tout en incluant le bassin versant de la Berre ainsi que les masses d'eau côtières. Le relief du territoire est relativement marqué avec notamment, les massifs des Corbières (jusqu'à 590 m), de Fontfroide (jusqu'à 290 m) et de la Clape (jusqu'à 214 m). Toutefois, le dénivelé de la basse plaine de l'Aude est très faible entre Sallèles d'Aude et la mer (environ 10 m).

Au-delà de la présence de longues plages de sable fin, le littoral présente une alternance de zones urbanisées (Gruissan, Narbonne Plage, St-Pierre la Mer, etc.) et de marais littoraux. Autour des étangs et lagunes narbonnaises, plusieurs villes comme Sigean, Bages, Peyriac de Mer et Narbonne se sont établies, et différentes zones industrielles sont implantées sur ce secteur dont les deux plus importantes du territoire : Port la Nouvelle (port de commerce) et Narbonne.

Les dispositions du Plan d'Aménagement et de Gestion Durable (PAGD) « Basse vallée de l'Aude » se présentent ainsi :

A-Atteindre la gestion équilibrée et organiser le partage de la ressource (23 dispositions)

- Coordination entre PAGD et Plan de Gestion de la Ressource en Eau (PGRE)
- Définition et suivi des objectifs
- Encadrer le recours aux ressources extérieures
- Adapter les prélèvements à la ressource disponible
- Vers une gestion intégrée des ouvrages assurant des déstockages
- Organiser la gestion des eaux souterraines
- Zone de sauvegarde pour l'eau potable
- Bilan quantitatif

B- Garantir le bon état des eaux (16 dispositions)

- Tendre vers une gestion guidée par des flux admissibles d'azote et de phosphore
- Maîtriser les impacts cumulatifs de l'assainissement
- Maîtriser les impacts cumulatifs des pesticides et des pollutions chimiques
- Vers une gestion intégrée de la qualité des eaux de transition et des eaux côtières
- Préciser le diagnostic sur certains cours d'eau ou systèmes hydrauliques

C-Gérer durablement les milieux aquatiques, les zones humides et leur espace de fonctionnement (18 dispositions)

- Réduire le cloisonnement des rivières en contribution au bon état écologique
- Préserver et restaurer les connexions latérales entre rivières et les annexes alluviales
- Améliorer la gestion des étangs
- Connaître et suivre les espèces exotiques envahissantes

D- Optimiser et rationaliser les compétences dans le domaine de l'eau (5 orientations)

- Définir des échelles d'exercice des missions associées à la gestion du grand cycle de l'eau et à la prévention des inondations
- Mettre en œuvre une coordination inter-bassins (Inter-SAGE)
- Appliquer le schéma d'organisation des compétences locales de l'eau (SOCLE)

Le Règlement de la Basse Vallée de l'Aude (qui constitue 1 chapitre du PAGD) se compose de 2 articles :

- Préservation de l'espace de mobilité
- Préserver les zones humides

Afin de mettre en œuvre ces différentes dispositions, un important travail de concertation entre les acteurs est nécessaire. Pour ce faire, différentes commissions thématiques ont été mises en place :

- Commission Ressource en Eau
- Commission Zones Humides
- Commission Berre
- Commission Qualité des Eaux

L'ensemble ces commissions se réunissent au minimum une fois par an et permettent à l'ensemble des acteurs d'échanger autour des problématiques présentes sur le territoire de la Basse Vallée de l'Aude.

Afin de compléter ce travail de concertation, et de valider les actions définies au sein de ces commissions, un Comité Technique Inter-SAGE (CTIS) a été mis en place. Il réunit l'ensemble des représentants des différents SAGE présents sur le bassin versant de l'Aude mais également les SAGE limitrophes. On retrouve également dans les membres du CTIS, les services de l'Etat et les différents responsables des structures portant les SAGE.

L'ensemble de ces travaux, permettent de mener à bien une politique de gestion des eaux et des milieux aquatiques cohérente sur l'ensemble d'un territoire.

Calendrier du SAGE :

- ➔ 21/06/2016 : Validation du projet de SAGE par la CLE
- ➔ 19/12/2016 au 19/01/2017 : Enquête publique (sur les 59 communes du périmètre)
- ➔ 22/02/2017 : Rapport du Commissaire Enquêteur donnant un avis favorable
- ➔ 14/03/2017 : Vote du projet de SAGE définitif, envoi au Préfet pour approbation
- ➔ Cours de l'année 2017 : Mise en œuvre du SAGE

Calendrier des Commissions thématiques :

- 02/03/2017 : Commission Zones Humides (Comité des étangs du Narbonnais)
- 1^{er} semestre 2017 : Commission Berre (Inondations)
- 1^{er} semestre 2017 : Commission Ressource en Eau
- 2^{ème} semestre 2017 : Commission Qualité des Eaux (Souterraines et superficielles)

L'approbation de ce second SAGE de la Basse Vallée de l'Aude représente donc la concrétisation d'un important travail de concertation depuis 2010. Il va permettre de relancer une dynamique de gestion, pour les prochaines années, sur l'ensemble du territoire de basse vallée de l'Aude.

Face aux perspectives de changements climatiques et à l'intensification des usages liés à la ressource en eau, il est important de pérenniser le travail mené par l'ensemble des acteurs depuis maintenant 15 ans sur notre territoire. Notre nouveau SAGE matérialisera donc cela pour les années à venir.

Enfin, il à noter que depuis le 1^{er} février 2017, Monsieur Laurent TRIADOU, animateur historique du SAGE de la Basse Vallée de l'Aude a été remplacé par Monsieur Etienne BALUFIN, qui reprend les missions en lien avec le SAGE et l'animation de la Commission Locale de l'Eau sur le territoire de la Basse Vallée de l'Aude.